

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION ET
DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

—
**SÉANCE 198
30 mai 2016**

1. Points d'ordre général

- Approbation du procès-verbal de la consultation écrite des 13-18 mai 2016

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Néant

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret pris pour l'application de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes

Ce projet de décret est pris en application de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2015 relative au commissariat aux comptes ; il complète la transposition de la directive 2014/56/UE du 16 avril 2014 modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et la mise en conformité du droit interne avec le règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public. Ses principales dispositions portent sur l'organisation et la supervision de la profession, le statut des commissaires aux comptes, l'exercice du contrôle légal et la procédure de sanction.

2.2.2) Projet de décret portant modification de l'article R. 421-25-1 du code des assurances

Ce projet de décret en Conseil d'Etat vise à faire évoluer la composition du conseil d'administration du Fonds de Garantie des Assurances obligatoires de Dommages (FGAO).

2.2.3) Projet de décret relatif à l'Observatoire de l'inclusion bancaire

Ce projet de décret vise à ajouter à la liste des membres de droit de l'Observatoire de l'inclusion bancaire deux parlementaires qui apporteraient leur expérience et leur regard aux travaux menés dans le cadre de cette enceinte.

2.2.4) Projet de décret relatif aux obligations d'assurance de responsabilité civile professionnelle des conseillers en investissements participatifs et des intermédiaires en investissement participatif

Ce projet de décret vise à préciser les conditions d'application des articles L. 547-5 et L. 548-5 du code monétaire et financier qui imposent aux IFP et aux CIP une couverture de leur responsabilité civile professionnelle à compter du 1^{er} juillet 2016.

2.2.5) Projet d'arrêté relatif aux catégories de prêts servant de base à l'application de l'article L. 313-3 du code de la consommation et de l'article L. 313-5-1 du code monétaire et financier, relatifs à l'usure

Ce projet d'arrêté vise à apporter des adaptations aux règles de l'usure afin de préserver ses conditions actuelles d'application. Cette adaptation intervient suite à la transposition de la directive relative au crédit immobilier qui modifie les périmètres respectifs des opérations de crédit immobilier et de crédit à la consommation.